

**Adhérer au prélèvement en 3 fois pour le
paiement de la Redevance Incitative,
c'est facile !**



- Je télécharge et j'imprime le document sur le site internet du SICTOM (également disponible en version papier sur demande dans votre Mairie, au siège de votre Communauté de Communes et au siège du SICTOM)
- Je renseigne, signe et date chacune des deux pages
- Je joins un Relevé d'Identité Bancaire
- J'envoie les pièces avant le 1^{er} mars par courrier au SICTOM de la région de Châteaufeur-sur-Loire, Z.I. Saint-Barthélémy, BP 97, 45110 Châteaufeur-sur-Loire

Pour tout renseignement contacter le SICTOM
www.sictom-chateaufeur.fr • 02 38 59 50 25



**INFORMATION COLLECTE
DES ORDURES MENAGERES**

Depuis le 1er janvier 2017, les levées pour les bacs et les dépôts pour les badges sont comptabilisés pour le calcul de la Redevance Incitative.

Pour tous renseignements, contacter

SICTOM Châteaufeur sur Loire :

02 38 59 50 25

www.sictom-chateaufeur.fr

Information pour la collecte de vos ordures ménagères

A compter du 1^{er} janvier 2017



couvercle
ouvert
= pas de
collecte

sacs au sol
= pas de
collecte

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter
le SICTOM de Châteaufeur-sur-Loire au numéro unique : 02 38 59 50 25
L'emploi est ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.
Le samedi, le standard téléphonique vous accueille de 9h à 12h.

